



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

N° : 2024/2307/02

**OBJET : RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Le mardi 23 juillet 2024 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL.

Absents : Jean-François TAMIN (pouvoir à S. CORNIL), Isabelle DEVIS, Frédéric ROZIER (pouvoir à P. LOPEZ), Julien BUISSON, Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20240723-2024230702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2024

Secrétaire élue pour la durée de la session : Gérard MEUNIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 29 décembre 2015, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif doit être présenté au Conseil au plus tard le 30 septembre de l'année suivante. Il présente donc ledit rapport, concernant l'année 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023,
2. N'émet aucune observation à ce sujet.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Gérard MEUNIER

Publié sur Internet le 26 juillet 2024